

TONNAY-CHARENTE

Le préfet ordonne à l'usine Timac de réparer la pollution

Alors que l'on sait déjà que certaines parcelles de la cité de la Coudre sont inhabitables, le préfet juge Timac responsable de la gestion de la pollution du site et lui donne six mois pour établir un plan de réparation

Kharinne Charov
k.charov@sudouest.fr

Le dossier de la pollution aux métaux lourds à Tonnay-Charente, et plus particulièrement à la cité de la Coudre, passe à la vitesse supérieure. Pourtant, l'usine d'engrais chimiques Timac, installation classée du groupe Roullier et sise depuis 1979 sur un site industriel vieux de 110 ans, joue la montre depuis des années pour en finir avec son activité polluante, malgré moult mises en demeure et rapports relevant des dépassements de rejets non conformes. Mais cette fois, le nouveau préfet de la Charente-Maritime, Michel Prosic, hausse le ton. Par arrêté du 28 juillet 2026, il impose à l'industriel, qu'il juge « responsable de la gestion de cette pollution », d'élaborer un plan de gestion pour la cité de la Coudre.

Des maisons inhabitables

Dans l'attente pour la mi-août des résultats de l'interprétation de l'état des milieux (IEM), cette injonction préfectorale est un signe fort pour faire avancer le dossier. La situation est trop grave pour traîner encore, car depuis au moins vingt ans, la pollution ne fait plus aucun doute. En effet, on sait déjà que l'IEM, qui sera présentée en commission de suivi de site en septembre, révèle que sur les 92 parcelles prélevées, 87 privées et cinq publiques, près

de la moitié présentent un état de sols incompatible avec le fait d'y habiter, de cultiver des potagers et d'élever des animaux (1). En cause : la présence de plomb, de cadmium, de zinc et d'arsenic.

« Et encore, modère Sophie Senetton, présidente du Comité de défense de Tonnay-Charente (CDDTC), on ne se base que sur les prélèvements effectués à 5 centimètres sous terre ! Si l'on tenait compte des carottages menés dès 2006, ce serait pire. Pas étonnant que le sol ait été creusé d'1,50 mètre avant la construction récente d'un immeuble d'habitation au rond-point de l'écluse. »

Désormais, la Timac a six mois pour établir un plan de gestion. De quoi s'agit-il ? Selon une méthodologie nationale relative aux sites et sols pollués, ce document doit définir, parcelle par parcelle, des mesures de nettoyage et de restauration d'un sol sain et des restrictions d'usage.

Mais auparavant, des prélèvements complémentaires doivent être menés. D'abord, sur 16 parcelles hors de la cité de la Coudre, situées au-delà de l'avenue du Pont-Rouge autour du rond-point de l'écluse : 13 délimitées par l'avenue du Pont-Rouge, l'avenue d'Aunis et la rue Jean-Jacques-Rousseau (à côté de Conforama) et trois de l'autre côté du rond-point, toujours avenue d'Aunis. Le périmètre s'élargit donc et « c'est une première avancée que nous deman-



« Un plan de gestion est un bon signe pour notre dossier, mais un très mauvais pour notre santé »

dions car ces nouveaux lots font eux aussi partie du terrain du site industriel où le lotissement est construit », commente Sophie Senetton.

Ensuite, des analyses seront aussi menées sur les terrains de la cité qui n'ont pas encore été étudiés, faute d'accord des habitants. Car seules 92 parcelles y ont été inspectées sur 178 au total. Le préfet invite les résidents à se porter volontaires cette fois et prévient : « Faute d'investigations, les parcelles seront considérées comme incompatibles avec leur usage, par mesure de pré-

caution. » En effet, certains occupants ne veulent pas savoir par peur, quand d'autres osent vendre discrètement et au plus vite avant que leur bien puisse être inhabitable. « Des acquéreurs potentiels nous ont appelés car ils doutaient faute de précisions de la part des vendeurs ; nous leur avons bien dit que la pollution était avérée », commente Sophie Senetton.

Combat juridique aussi

En attendant, toutes les mesures préconisées depuis 2024, aux occupants de parcelles présentant un risque sanitaire, restent d'actualité : oublier les potagers et élevages d'animaux ; entretenir les sols et les logements ; se laver les mains après tout contact avec la terre ; limiter l'envol des poussières. Sans oublier l'opportunité pour les résidents de la cité de la Coudre de se faire pres-

crire des analyses de sang et d'urine par leur médecin. Tout cela dans le cadre du suivi sanitaire mis en place par l'Agence régionale de santé.

Le CDDTC se sent enfin écouté par l'État dans son combat, tant pour obtenir la dépollution des parcelles impropres à l'habitation que devant les tribunaux puisqu'il compte engager la responsabilité de l'État pour avoir autorisé le lotissement et pour les dysfonctionnements de l'inspection des sites classés. « Nos avocats du cabinet Huglo-Lepage, spécialisé en droit de l'environnement, nous ont confié que cette obligation préfectorale faite à Timac d'élaborer un plan de gestion est un bon signe pour notre dossier, mais un très mauvais pour notre santé. »

(1) Les eaux des puits n'ont révélé aucune pollution.

ROCHEFORT

La tournée du Carton Comedy Club passe demain à la Casa Loti

Quatre humoristes de la troupe du comedy club itinérant seront présents à la Casa Loti ce mercredi à 19 et 21 heures

108 villes parcourues en 2025, le Carton Comedy Club passera à Rochefort mercredi 5 août. La Casa Loti au port de plaisance accueillera quatre artistes pour deux représentations de stand up à 19 et 21 heures. L'association qui organise des spectacles humoristiques de comédiens seuls en scène a débuté

à Nantes en janvier 2022. Rapidement étendue à la Vendée et la Bretagne, elle a permis à 250 humoristes de se produire sur la saison 2025-2026. Elle est aujourd'hui une des rares à organiser des spectacles dans toute la France.

Pour cette soirée animée par Imad Rabhi, se produiront les humoristes

Linda Findel, Cyril Hives et Yassine Nemra. Ce dernier est également le coauteur de l'humoriste et chroniqueur chez Quotidien Yann Marguet. Ils ont gagné en février dernier le prix de la meilleure chronique aux Auguste, cérémonie de récompense de l'humour à Lille. Le club rémunère de façon fixe les comédiens et se maintient à l'équilibre grâce aux recettes au chapeau lors des spectacles sur réservation gratuite.

Elliot Morlong



Une soirée stand-up du Carton Comedy Club avec son fondateur au centre Ulrich de Greef. PATRICK JOUBERT